



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 avril 2018 à 19h00 à la salle associative (15 présents, 1 absent excusé ayant donné pouvoir, 1 absent excusé sans pouvoir) avec pour secrétaire de séance : M. Christophe GALOPIN.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 20 mars 2018.

M. Yves RAVET, adjoint délégué, rajoute une question supplémentaire à l'ordre du jour:

- Adhésion à la plateforme de dématérialisation des marchés publics KLEKON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- ACCEPTE à l'unanimité des présents, d'adhérer à la plateforme de dématérialisation des marchés publics KLEKON pour un montant total de 489 € H.T. soit 586,80 € T.T.C. Cette adhésion prévoit 6 marchés sur les 12 prochains mois ainsi qu'une clé de décodage valable 1 an. AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- ADOPTE à 15 voix pour (Madame le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote), les comptes de gestion et les comptes administratifs 2017 pour :

- La commune avec un résultat de fonctionnement de 876 553,57 € et un résultat d'investissement de - 152 549,32 €.

- Le CCAS avec un résultat de fonctionnement de 11 511,83 €.

- L'assainissement avec un résultat d'exploitation de 125 516,44 € et d'investissement de 4 767,91 €.

- APOUVE à l'unanimité des présents, l'affectation des résultats aux différents budgets ;

- VOTE à l'unanimité des présents pour, le maintien du taux des taxes sur la base des années précédentes soit :

TH: 14,96 % TF bâti: 11,61 % TF non bâti: 43,23 %

- VOTE à l'unanimité des présents pour les différents budgets de la commune :

- Le budget primitif 2018 de la commune qui s'équilibre à 2 108 234 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 1 495 088 € en recettes et dépenses d'investissement.

- Le budget primitif 2018 du CCAS qui s'équilibre à 27 012 € en recettes et dépenses de fonctionnement.

- Le budget primitif 2018 de l'assainissement qui s'équilibre à 230 711 € en recettes et dépenses d'exploitation et à 425 918 € en recettes et dépenses d'investissement.

- ENTEND diverses informations et questions :

- ♦ Horaires ouverture bureau de poste pendant la période estivale (uniquement les après-midi).

Vu par Nous, Maire de la commune de SIMANDRE, pour être affiché le 12 avril 2018 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

